**Entête 1**

**2 rue Maurice Thorez**

**56100 Lorient-France**

**🕿:06.50.83.75.48**

**🖳:http://www.bennkeur.fr**

**🖰:benn.keur@bennkeur.fr**

**images - Copie:Benn : BENN KEUR**

**« CHARTE BENN KEUR »**

**Préambule :**

L’association BENN KEUR s’inscrit dans une démarche de valorisation de la vie associative et propose à ses adhérents la formalisation de leurs relations par la signature d’une «  Charte Benn keur », en s’appuyant sur le texte national de la charte signée entre l’Etat et la Conférence Permanente des Coordinations Associatives. La place du secteur associatif dans la vie d’une commune est, dans le monde d’aujourd’hui, unanimement reconnue.

Sur la base d’engagements réciproques, cette charte reconnaît et renforce des relations partenariales entre les adhérents et BENN KEUR.

Pour l’avenir, les règles du partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d’action partagés par les adhérents et BENN KEUR.

Cette charte, acte fondateur d’une relation nouvelle entre BENN KEUR et ses adhérents, est construite sur les valeurs essentielles de liberté, d’égalité et fraternité. Elle affirme le respect et la prise en compte réciproque des orientations et des priorités des partenaires.

Elle s’articule autour des axes qui en font sa philosophie :

* **Des principes partagés**
* **Des engagements réciproques**
* **Un suivi et une évaluation de sa portée.**

**Principes partagés**

**Confiance et partenariat, facteurs de renouveau démocratique.**

Le partenariat se construit par l’écoute, le dialogue, le respect des engagements.

BENN KEUR offre aux adhérents un cadre d’épanouissement, d’échanges et de transferts d’idées, de projets…

**Fondation des relations sur la durée, la transparence et l’évaluation.**

L’adhérent et BENN KEUR privilégient les relations fondées sur :

* La conduite des projets dans la durée.
* La transparence des engagements.
* L’évaluation des contributions à l’intérêt général au regard des moyens mobilisés.

**Bénévolat et démocratie, fondements de la vie associative.**

Les signataires reconnaissent l’engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative.

**Engagements de BENN KEUR**

En respectant l’esprit de la loi de 1901 et tout particulièrement les règles de fonctionnement démocratique et la gestion désintéressée, BENN KEUR s’engage à :

**Définir et conduire** des projets associatifs (humanitaires, culturels, sportifs, éducatifs…) à partir de l’expression des **besoins** des adhérents et des **attentes** des populations.

**Mettre en œuvre** une éthique du financement des activités associatives par :

∙ La diversification des ressources associatives.

∙ La gestion désintéressée et le non partage des excédents.

∙ La transparence financière vis-à-vis des adhérents, des donateurs et des pouvoirs publics.

**Développer** dans l’association une culture et des méthodes d’évaluation des résultats selon les critères définis :

∙ La réalité de conduite du projet au regard des objectifs fixés.

∙ La satisfaction des bénéficiaires.

∙ L’engagement pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics.

**Faciliter** les procédures de contrôle financier ( bilan, compte-rendu d’audite, budget prévisionnel…).

**Prendre** sa place dans le débat citoyen en :

∙ Participant aux actions de consultation mises en place par la ville.

∙ Accompagnant les projets municipaux correspondant à l’orientation de l’association.

**Participer** au développement sportif et culturel, à l’accueil des étudiants étrangers et à leur intégration.

**Engagements de l’adhérent**

En respectant les valeurs et les principes de la loi de 1901, l’indépendance de BENN KEUR, l’adhérent s’engage à :

**Respecter** les statuts et le règlement intérieur de BENN KEUR.

**Payer** annuellement sa carte de membre.

**Participer** aux activités de l’association.

**Suivi, évaluation et portée de la charte**

La charte sera évaluée tous les trois ans. Cette évaluation, réalisée d’un commun accord entre les partenaires, sera présentée lors de l’Assemblée Générale de l’association.

Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence en même temps qu’une aide à la négociation et la décision.

Les signataires, conscients qu’une telle charte exige l’adhésion pleine et entière de tous, s’engagent à tout mettre en œuvre pour la faire vivre et la pérenniser.

Fait à Lorient, le 01/05/2014

**Le Président** **L’Adhérent (e)**

**El Hadji Mamadou SENE Fatou DUMONT**